

Dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt Pour l'inscription des prestataires et des intervenants pour l'accompagnement des entreprises

Juillet 2017

1. Préambule

L'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise "Maroc PME®" a défini une nouvelle offre de services déclinée en programmes d'accompagnement des TPME marocaines (Très Petites Entreprises (y compris les Autoentrepreneurs) et Petites et Moyennes Entreprises) et qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'Accélération Industrielle.

Cette nouvelle offre est en parfaite cohérence avec les objectifs stratégiques de Maroc PME®: Création et développement de l'emploi d'une part mais également la croissance et la performance des TPME. Ces objectifs s'appuient sur des leviers puissants tels que la promotion de l'entrepreneuriat ou le soutien de la TPE.

Les Prestataires désirant accompagner les bénéficiaires de Maroc PME® sont invités à consulter le présent Appel à Manifestation d'Intérêt et à s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : www.marocpme.ma/ptc et peuvent également demander des compléments d'information ou un rendez-vous personnalisé avec un conseiller de Maroc PME®, en envoyant un courriel à : ptc@marocpme.ma.

2. Glossaire

Bénéficiaire : est toute entreprise éligible aux programmes d'accompagnement de Maroc PME®

Business Models de prestataires : désigne les modes opératoires dans le cadre desquels les Prestataires se réfèrent auprès de Maroc PME®. On distingue 3 Business Models de Prestataires :

- Intervenant Individuel
- Plateforme d'Expertise (PE)
- Centre de Ressources Spécialisé (CRS) : Plateforme d'expertise répondant à des critères particuliers.

Intervenant : désigne les individus mobilisés par les prestataires dans le cadre des actions d'accompagnement de Maroc PME®. On distingue 4 types d'Intervenants : Consultant / Expert sectoriel / Formateur / Mentor

Livable : désigne le ou les supports convenus avant le démarrage de toute mission d'accompagnement Maroc PME®. Les processus de Référencement et de Scoring désignent par Livable l'ensemble des supports convenus.

Profils : désigne les types de compétences techniques des Intervenants (voir Annexe 1) Chaque action d'accompagnement Maroc PME® est associée à un ou plusieurs profils, un profil est associé à une ou plusieurs actions d'accompagnement de Maroc PME®.

Référencement : désigne le processus qui donne le droit aux prestataires d'exercer dans le cadre des actions d'accompagnement de Maroc PME®.

Scoring : désigne l'ensemble des opérations d'évaluation a posteriori des missions effectuées par les Prestataires dans le cadre des actions d'accompagnement de Maroc PME®.

3. Business Models de prestataires éligibles

Trois Business Models ont été définis dans le cadre de la nouvelle offre de services de Maroc PME®. Les Prestataires seront référencés dans le cadre d'un seul Business Model.

Intervenants individuels : Il s'agit de personnes opérant individuellement sur une mission, indépendamment de leur statut juridique (SARL à associé unique, patente, auto-entrepreneur....)

Plateforme d'expertise : Il s'agit de toute plateforme d'expertise mobilisant des ressources internes et / ou associées.

Ce Business Model est subdivisé en 4 catégories distinctes :

- Plateforme d'expertise mobilisant des ressources permanentes : Il s'agit d'une société regroupant uniquement des collaborateurs permanents salariés ;
- Plateforme d'expertise mobilisant des ressources externes : Il s'agit d'une société articulée autour de son dirigeant et mobilisant exclusivement des ressources externalisées ;
- Plateforme d'expertise mobilisant des ressources mixtes : Il s'agit d'une société regroupant des collaborateurs permanents salariés d'un nombre supérieur ou égal à deux et collaborant avec des intervenants externes ;
- Groupements ou associations d'intervenants individuels.

Centre de Ressources Spécialisé ou CRS : Il s'agit d'une Plateforme d'expertise ayant démontré en outre son excellence sur un sujet distinctif sur le marché marocain. Plus précisément, le savoir faire distinctif se matérialise par une compétence faiblement répandue sur le marché et à forte Valeur Ajoutée. L'excellence est matérialisée de façon obligatoire par deux conditions :

- Une expérience et des réalisations confirmées dans un domaine de compétences articulées autour d'un noyau de ressources permanentes ;
- Le développement d'un savoir-faire formalisé en kit prêt à déployer ou une technologie développée liée au domaine ou la mise en place de partenariats stratégiques noués avec des acteurs de référence internationaux dans le domaine.

L'obtention du statut de CRS est soumise à validation de Maroc PME[®] et offre au Prestataire une contractualisation directe avec Maroc PME[®].

4. Intervenants éligibles

Les Intervenants sont les **individus mobilisés par les Prestataires** dans le cadre des actions d'accompagnement de Maroc PME[®]. On distingue :

Consultant

Le consultant doit justifier d'une formation supérieure Technique ou de Gestion d'au moins Bac+4 (sauf profils SI: au moins Bac+2), et d'une expérience :

- d'au moins 7 ans dont 3 ans dans le conseil dans un des domaines de compétences *cibles ou*;
- d'au moins 12 ans dans un des domaines de compétences cibles.

Expert sectoriel

L'expert sectoriel doit justifier d'une formation supérieure d'au moins Bac+4, Technique ou de Gestion. Il s'agit d'un Intervenants disposant d'une expertise sectorielle avérée d'au moins 10 ans.

Maroc PME[®] peut inscrire/référencer un expert sectoriel justifiant une formation supérieure d'au moins Bac+2, Technique ou de Gestion, disposant d'une expertise sectorielle avérée d'au moins 15 ans. Cet expert doit faire partie d'un centre de ressources spécialisé ou ayant une expertise peut disponible localement.

Formateur

Ce profil est décliné dans l'appel à manifestation d'intérêt pour l'inscription des accompagnateurs/formateurs dans la PTC de Maroc PME[®].

Mentor

Le mentor doit justifier d'une formation supérieure d'au moins Bac+4, Technique ou de Gestion. C'est un Intervenants qualifié, qui a une expérience pertinente d'au moins 10 ans en tant que dirigeant.

5. Synthèse de la procédure de Référencement

Inscription : Le Prestataire souhaitant se référencer saisit sur la PTC l'ensemble des données le concernant, ainsi que les intervenants qu'il va mobiliser et fournit les justificatifs demandés.

Le prestataire transmet à Maroc PME[®] une commande de bénéficiaire justifiée par un accord de principe transmis par Maroc PME[®] à l'entreprise. Maroc PME[®] contrôle l'adéquation entre le besoin du bénéficiaire et les qualifications de l'intervenants (Maroc PME[®] se réserve le droit d'évaluer l'intervenants à travers un entretien).

Après ces étapes, le prestataire déposera son dossier administratif auprès de Maroc PME[®] (Voir annexe 3).

2. Référencement : Le Prestataire doit effectuer une action de manière satisfaisante.

3. Maintien du référencement : L'Intervenant reste référencé sous réserve de mise à jour de ses données administratives et sous condition d'activité et de prestations de qualité.

Principales conditions régissant le Référencement :

Obtention de l'inscription : conditionné par une évaluation technique et un historique de l'intervenant favorables

Validation du Référencement : conditionné par au moins une évaluation post mission satisfaisante parmi les projets effectués lors de la phase d'inscription

Objet du Référencement :

- Le Référencement concerne systématiquement un couple Prestataire / Intervenant. Un Intervenant peut se référencer au titre de 3 profils distincts au plus ;
- Les intégrateurs SI peuvent également référencer des solutions SI, dans ce cas c'est une combinaison Prestataire / Intervenant / Solution qui est référencée.

Interruption du Référencement :

- Il est interrompu dès lors qu'il n'y a plus de couple Prestataire / Intervenant dans le cadre d'un profil
- Le référencement est interrompu dès que Maroc PME[®] constate que l'intervenant n'a pas respecté les règles de l'exercice professionnel

Maintien du Référencement : Si un Intervenant référencé dans le cadre d'un profil est mobilisé par un autre Prestataire (cas d'un Free Lance ou d'un Intervenant changeant d'employeur), il conserve son Référencement et le déclenche donc chez le nouveau Prestataire pour lequel il travaille. L'Intervenant doit avoir clôturé ses actions en cours avant de changer de Prestataire

Mise à jour des données de Référencement : Un Prestataire peut supprimer ou ajouter un Intervenant sur la PTC. Ce dernier sera soumis aux mêmes règles que les Intervenants intégrés lors de l'inscription du Prestataire.

Annexe 1 : Liste des actions d'accompagnement Maroc PME®

Actions destinées aux PME

Appui technique, Type d'intervenant : Consultant/Expert sectoriel

		Profil		
1. Stratégie de développement/restructuration	Déployer une vision stratégique Dresser un état des lieux et définir les actions prioritaires Elaborer mon projet de développement stratégique	Stratège Stratège		
	Redresser mon entreprise Etablir mon Plan de restructuration ou Plan de continuité	Stratège ou Analyste financier		
	Optimiser la gestion financière de mon entreprise Gérer mon BFR, ma trésorerie et mon recouvrement Financer mes projets d'investissement Mettre en place ma comptabilité analytique Mettre en place ma fonction contrôle de gestion	Analyste financier Stratège ou Analyste financier Contrôleur de gestion Contrôleur de gestion		
2. Performances opérationnelles	Améliorer ma performance opérationnelle (industrielle et logistique) Gérer ma production Instaurer le Lean/services dans mon entreprise Gérer ma productivité en temps réel	Management industriel / Métier Performance lean Management industriel / Métier ou Efficacité énergétique / environnement		
	Optimiser la maintenance de mes équipements et installations Optimiser mes achats et ma chaîne logistique Aligner mon organisation sur ma stratégie Gérer les risques de mon entreprise	Management industriel / Métier Management supply chain / achats Organisateur Organisateur		
	Assurer la conformité de mon entreprise aux normes / bonnes pratiques Assurer la conformité à une norme système Procéder à une certification Produit Obtenir un label Obtenir une catégorisation (fiscale, douane, etc.)	Organisateur Organisateur Organisateur Analyste financier ou Stratège		
	Mettre en œuvre un projet de développement durable Améliorer l'efficacité énergétique de mon entreprise Instaurer une gestion environnementale profitable	Efficacité énergétique / environnement Efficacité énergétique / environnement		
	Renforcer mon capital humain Gérer mes ressources humaines Renforcer mes capacités managériales	Gestion des RH Gestion des RH		
	3. Développement des marchés	Développer les marchés de mon entreprise localement Créer, développer et protéger mes marques Développer mes ventes Fidéliser mes clients Développer les canaux de distribution Mettre en œuvre ma stratégie digitale	Marketing & Vente Marketing & Vente Marketing & Vente Marketing & Vente Marketing & Vente	
		Internationaliser l'offre de mon entreprise Analyser le potentiel de mon offre à l'export Renforcer les capacités de mon entreprise pour son internationalisation	Marketing & Vente Marketing & Vente ou Organisateur	
		Développer des relations avec les donneurs d'ordre Développer des partenariats de sourcing (nationaux et internationaux) Développer le parrainage ou l'essaiimage par les donneurs d'ordre	Management supply chain / achats Stratège	
		4. Management d'innovation	Renforcer mes capacités d'innovation Définir ma stratégie et mon dispositif d'innovation Elaborer le business plan de mon projet d'innovation	Stratège Stratège ou Analyste financier
			5. Accès au Capital	Renouveler l'actionariat Céder mon entreprise Accéder aux marchés des capitaux Ouvrir le capital de mon entreprise
	Préparer un plan d'affaires lié à un projet de développement Préparer un plan d'affaires lié à un projet d'investissement	Stratège ou Analyste financier		
	6. Développement numérique	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Assistance pour le choix et l'implantation de la solution informatique Renforcer la sécurité de mon SI	AMO SI Sécurité SI	
Acquisition de solutions informatiques Acquisition de solutions informatiques		Intégrateur SI		
Accès à des services en mode Cloud Accès à des services en mode Cloud		AMO SI		

7. Accompagnement du Dirigeant / gouvernance	Améliorer la gouvernance et la gestion des affaires familiales	
	Professionnaliser la gestion des affaires de la famille	Organisateur
	Améliorer la gouvernance de mon entreprise	Organisateur
	Faire accompagner mes projets de progrès	
	Bénéficier d'un accompagnement à mes projets	Organisateur
	Bénéficier d'une expertise métier spécialisée ⁽¹⁾	Secteur d'activité du Bénéficiaire

1 : Action effectuée par l'Intervenant Expert Sectoriel

Actions destinées aux TPE

Appui technique, Type d'intervenant : Consultant/Expert sectoriel

		Profil
1. Stratégie de développement	Déployer une vision stratégique	
	Dresser un état des lieux et définir les actions prioritaires Elaborer mon projet de développement stratégique	Stratège Stratège
2. Performances opérationnelles	Optimiser la gestion financière de mon entreprise	
	Gérer mon BFR, ma trésorerie et mon recouvrement Financer mes projets d'investissement Mettre en place ma comptabilité analytique Mettre en place ma fonction contrôle de gestion	Analyste financier Stratège ou Analyste financier Contrôleur de gestion Contrôleur de gestion
	Améliorer ma performance opérationnelle (ind. et logistique)	
	Gérer ma production Instaurer le Lean Manufacturing dans mon entreprise	Management industriel / Métier Performance lean
	Gérer ma productivité en temps réel	Management industriel / Métier ou Efficacité énergétique / environnement
	Optimiser la maintenance de mes équipements et installations Optimiser mes achats et ma chaîne logistique	Management industriel / Métier Management supply chain / achats
	Aligner mon organisation sur ma stratégie Gérer les risques de mon entreprise	Organisateur Organisateur Organisateur
	Améliorer mon système de management de la performance	
	Mettre en œuvre un projet de Développement durable	
	Améliorer l'efficacité énergétique de mon entreprise Instaurer une gestion environnementale profitable	Efficacité énergétique / environnement Efficacité énergétique / environnement
Renforcer mon capital humain		
Gérer mes Ressources Humaines Renforcer mes capacités managériales	Gestion des RH Gestion des RH	
3. Management d'innovation	Renforcer mes capacités d'innovation	
	Déployer un système de management de l'innovation Elaborer le business plan de mon projet d'innovation	Stratège Stratège ou Analyste financier
4. Développement numérique	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	
	Diagnostiquer mes besoins en SI et choisir une solution Implémenter une solution informatique	AMO SI AMO SI
	Renforcer la sécurité de mon SI	Sécurité SI
	Acquisition de solutions informatiques	
	Acquisition de solutions informatiques	Intégrateur SI
Accès à des services en mode Cloud		
	Accès à des services en mode Cloud	AMO SI
5. Accompagnement du dirigeant / Gouvernance	Faire accompagner mes projets de progrès	
	Bénéficier d'un accompagnement à mes projets Bénéficier d'une expertise métier spécialisée ⁽¹⁾	Organisateur Secteur d'activité du Bénéficiaire
6. Développement des marchés	Développer les marchés de mon entreprise localement	
	Créer, développer et protéger mes marques Développer mes ventes Fidéliser mes clients	Marketing & Vente Marketing & Vente Marketing & Vente
	Développer les canaux de distribution	Marketing & Vente
	Mettre en œuvre ma stratégie digitale	Marketing & Vente
	Développer des relations avec les donneurs d'ordre	
	Développer des partenariats de sourcing (nationaux et internationaux) Développer le parrainage ou l'essaiage par les donneurs d'ordre Qualification produit Transfert de programmes	Management supply chain / achats Stratège Stratège / analyste financier Stratège / analyste financier

1 : Action effectuée par l'intervenant Expert Sectoriel

Annexe 2 : Conditions générales d'exercice (prestataire national)

A. Exercice Professionnel

1. Obligations professionnelles des intervenants

Les Intervenants, dans le cadre de l'exécution des missions de conseil et d'assistance technique qui leur sont confiées par Maroc PME®, sont tenus de respecter les obligations générales suivantes :

- S'acquitter, selon les meilleures pratiques professionnelles, des missions qui leur ont été confiées conformément aux termes de références correspondants en respectant les règles déontologiques de réserve et d'indépendance.
- Préparer soigneusement les livrables, intermédiaires et finaux, en appliquant un contrôle qualité strict.
- Garder une totale indépendance à l'égard de toute personne et/ou de toute institution publique ou privée.
- Respecter les délais fixés pour l'exécution des missions et les délais de présentation des livrables.
- Respecter la confidentialité: les Intervenants s'engagent à considérer comme strictement confidentielle toute information de quelque nature que ce soit relative à la réalisation des missions de conseil et d'assistance technique qui leurs sont attribuées. Le terme « information » couvre, entre autres, les faits, chiffres et autres données obtenues par les intervenants dans le courant ou à la suite de l'exécution desdites missions. Les consultants prendront toutes les mesures nécessaires et pertinentes afin d'être en mesure de respecter au mieux leurs obligations de confidentialité. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de la mission.
- Prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute situation de « conflits d'intérêt » susceptible de compromettre l'exécution impartiale et objective des missions de conseil et d'assistance technique qui leur sont confiées. Un conflit d'intérêt peut être le résultat d'intérêts économiques, d'affinités, de liens familiaux ou tout autre type de relation ou d'intérêt partagé, plus particulièrement avec le personnel de Maroc PME®

- certifier l'exactitude des données, du dirigeant et ses intervenants, fournies à Maroc PME®

Tout manquement au respect de ces obligations peut entraîner une interruption immédiate de la mission et la suspension des services du prestataire et des consultants qui lui sont rattachés, dans le cadre des activités soutenues et ou financées par Maroc PME®

2. Obligations relatives aux Intervenants mobilisés par le prestataire

a) Mise à disposition des Intervenants

En ce qui concerne la mise à disposition des intervenants, pour chaque mission, le prestataire a obligation de :

- Prendre les mesures logistiques et administratives appropriées pour les consultants ;
- Encadrer, rémunérer et évaluer le travail réalisé par ces derniers ;
- Veiller à ce que la qualité des services fournis par les consultants soit conforme aux attentes des entreprises bénéficiaires et de Maroc PME® ;
- Faire le nécessaire sur le plan des engagements afin que le recrutement des consultants proposés permette de fournir les services conformément aux termes de référence de la mission ; et
- Etablir un contrôle qualité rigoureux des rapports de mission.

b) Remplacement des Intervenants

Le Prestataire a l'entière responsabilité vis-à-vis de l'entreprise pour le remplacement des Intervenants. Il doit, de sa propre initiative, proposer un remplacement dans les cas suivants :

- Décès, maladie ou accident d'un consultant,
- Pour toute autre raison indépendante de la volonté du prestataire ou de l'intervenant.

Quand un Intervenant doit être remplacé, le nouveau doit avoir au moins une expérience et des qualifications identiques à celles de son prédécesseur et doit figurer au préalable dans la Plateforme de Transfert de Compétences mise en place par Maroc PME®.

3. Obligations d'assurance

Le Prestataire doit souscrire, pendant la durée des missions qui lui sont confiées, à une assurance en responsabilité couvrant les dommages qui pourraient survenir lors de la réalisation de la mission à ses intervenants ou à des tiers. Maroc PME® et l'entreprise bénéficiaire ne sont, en aucun cas et en aucune façon, tenues pour responsables des dommages causés aux intervenants, à ses employés ou à des tiers.

4. Obligations Administratives

4.1. Le Prestataire s'engage à être à jour quant à :

- Ses cotisations CNSS (si cela s'applique à son statut juridique) ;
- Ses dettes fiscales.

Au moment de lancement de la première mission, le prestataire présentera des copies légalisées conforme des justificatifs administratifs de son cabinet.

Par ailleurs, l'Intervenant atteste sur l'honneur ne pas exercer pour une autre structure publique.

B. Maintien du référencement dans la Plateforme de Transfert des Compétences

Pour pouvoir continuer à figurer dans la Plateforme de Transfert de Compétences, les Prestataires doivent veiller à la mise à jour des renseignements fournis à Maroc PME® demandés par les conseillers.

A défaut de non actualisation des documents administratifs, le Prestataire ne pourra être retenu, par Maroc PME® ou par une entreprise bénéficiaire, pour aucune mission d'accompagnement et d'assistance technique.

Maroc PME® se réserve le droit de retirer de la Plateforme de Transfert de Compétences-tout Prestataire n'ayant pas mis à jour son dossier administratif et/ou n'ayant pas réalisé une action dans le cadre de ses programmes un an après son Référencement. Par ailleurs, le Référencement peut être suspendu de façon temporaire en cas de qualité insuffisante ou d'inactivité.

Signature et cachet du Prestataire

Annexe 2 Bis : Conditions générales d'exercice (prestataire international)

A. Exercice Professionnel

1. Obligations professionnelles des intervenants

Les Intervenants, dans le cadre de l'exécution des missions de conseil et d'assistance technique qui leur sont confiées par Maroc PME®, sont tenus de respecter les obligations générales suivantes :

- S'acquitter, selon les meilleures pratiques professionnelles, des missions qui leur ont été confiées conformément aux termes de références correspondants en respectant les règles déontologiques de réserve et d'indépendance.
- Préparer soigneusement les livrables, intermédiaires et finaux, en appliquant un contrôle qualité strict.
- Respecter les délais fixés pour l'exécution des missions et les délais de présentation des livrables.
- Respecter la confidentialité: les Intervenants s'engagent à considérer comme strictement confidentielle toute information de quelque nature que ce soit relative à la réalisation des missions de conseil et d'assistance technique qui leurs sont attribuées. Le terme « information » couvre, entre autres, les faits, chiffres et autres données obtenues par les intervenants dans le courant ou à la suite de l'exécution desdites missions. Les consultants prendront toutes les mesures nécessaires et pertinentes afin d'être en mesure de respecter au mieux leurs obligations de confidentialité. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de la mission.
- Prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute situation de « conflits d'intérêt » susceptible de compromettre l'exécution impartiale et objective des missions de conseil et d'assistance technique qui leur sont confiées. Un conflit d'intérêt peut être le résultat d'intérêts économiques, d'affinités, de liens familiaux ou tout autre type de relation ou d'intérêt partagé, plus particulièrement avec le personnel de Maroc PME®
- certifier l'exactitude des données, du dirigeant et ses intervenants, fournies à Maroc PME®.

Tout manquement au respect de ces obligations peut entraîner une interruption immédiate de la mission et la suspension des services du prestataire et des consultants qui lui sont rattachés, dans le cadre des activités soutenues et ou financées par Maroc PME®

2. Obligations relatives aux Intervenants mobilisés par le prestataire

a) Mise à disposition des Intervenants

En ce qui concerne la mise à disposition des intervenants, pour chaque mission, le prestataire a obligation de :

- Prendre les mesures logistiques et administratives appropriées pour les consultants ;
- Encadrer, rémunérer et évaluer le travail réalisé par ces derniers ;
- Veiller à ce que la qualité des services fournis par les consultants soit conforme aux attentes des entreprises bénéficiaires et de Maroc PME® ;
- Faire le nécessaire sur le plan des engagements afin que le recrutement des consultants proposés permette de fournir les services conformément aux termes de référence de la mission ; et
- Etablir un contrôle qualité rigoureux des rapports de mission.

b) Remplacement des Intervenants

Le Prestataire a l'entière responsabilité vis-à-vis de l'entreprise pour le remplacement des Intervenants. Il doit, de sa propre initiative, proposer un remplacement dans les cas suivants :

- Décès, maladie ou accident d'un consultant,
- Pour toute autre raison indépendante de la volonté du prestataire ou de l'intervenant.

Quand un Intervenant doit être remplacé, le nouveau doit avoir au moins une expérience et des qualifications identiques à celles de son prédécesseur et doit figurer au préalable dans la Plateforme de Transfert de Compétences mise en place par Maroc PME®.

3. Obligations d'assurance

Le Prestataire doit souscrire, pendant la durée des missions qui lui sont confiées, à une assurance en responsabilité couvrant les dommages qui pourraient survenir lors de la réalisation de la mission à ses intervenants ou à des tiers. Maroc PME® et l'entreprise bénéficiaire ne sont, en aucun cas et en aucune façon, tenues pour responsables des dommages causés aux intervenants, à ses employés ou à des tiers.

B. Maintien du référencement dans la Plateforme de Transfert des Compétences

Pour pouvoir continuer à figurer dans la Plateforme de Transfert de Compétences, les Prestataires doivent veiller à la mise à jour des renseignements fournis à Maroc PME® demandés par les conseillers.

A défaut de non actualisation des documents administratifs, le Prestataire ne pourra être retenu, par Maroc PME® ou par une entreprise bénéficiaire, pour aucune mission d'accompagnement et d'assistance technique.

Maroc PME® se réserve le droit de retirer de la Plateforme de Transfert de Compétences tout Prestataire n'ayant pas mis à jour son dossier administratif et/ou n'ayant pas réalisé une action dans le cadre de ses programmes un an après son Référencement.

Par ailleurs, le Référencement peut être suspendu de façon temporaire en cas de qualité insuffisante ou d'inactivité.

Signature et cachet du Prestataire

Annexe 3 : Tableau des justificatifs administratifs et techniques Prestataires et Intervenants

	Conditions	Intervenants individuels	Plateforme d'expertise	Centres de Ressources Spécialisés
Justificatifs Administratifs	Existence juridique	Justificatif officiel adapté selon le cas : - RC modèle J - Patente - Inscription auto-entrepreneur	- Statuts* ou attestation des pouvoirs conférés** - Registre du Commerce modèle J si applicable - Attestation CNSS et fiscale**	- Statuts ou attestation des pouvoirs conférés** - Registre du Commerce modèle J - Attestation CNSS et fiscale**
	Documents techniques	CV des intervenants - Canevas fourni en Annexe 4		
	Justificatifs de Savoir-faire / partenariats		NA	Le développement d'un savoir-faire formalisé en kit prêt à déployer ou une technologie développée liée au domaine ou la mise en place de partenariats stratégiques noués avec des acteurs de référence internationaux dans le domaine

* : le statut doit justifier que le prestataire exerce l'activité du conseil et/ou de formation ;

** : Non applicable pour les prestataires étrangers

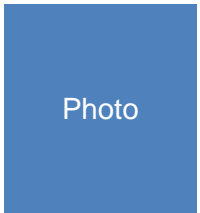
*** : Maroc PME ® se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire à l'évaluation du profil (attestation de référence, diplôme, fiches projet, rapports...)

Annexe 4 : CV par intervenant

Type d'intervenant				
Consultant <input type="checkbox"/>	Formateur <input type="checkbox"/>	Expert sectoriel <input type="checkbox"/>	Mentor <input type="checkbox"/>	Editeur / Intégrateur SI <input type="checkbox"/>

Profil (ex : stratège, organisateur, analyste financier...)

Nom et prénom :
 Date de naissance :
 Nationalité :
 Mail :
 téléphone :
 Profession actuelle :
 Ancienneté dans le présent emploi :ans
 Nombre d'années d'expérience professionnelle :ans
 Permanent Oui Non



Formation / Diplômes obtenus :

Date	Établissement	Titre(s) ou diplôme(s) obtenu(s)	Spécialité

Expérience professionnelle

Pour chacun des profils sélectionnés, veuillez indiquer l'ensemble des missions pertinentes effectuées précédemment

Missions en tant que prestataire de Services (Conseil, Formation, Mentor)

Profil	Dates de début et de fin de mission	Durée de la mission	Nom du client	Description de la mission

Expérience en tant que salarié cadre d'entreprise

Profil	Date de début et de fin de poste	Durée du poste	Nom de l'employeur	Titre et description du poste

Secteurs d'activité maîtrisés

<input type="checkbox"/> Industrie textile	<input type="checkbox"/> Ind. Mécanique	<input type="checkbox"/> Ind Plasturgie
<input type="checkbox"/> Industrie Cuir	<input type="checkbox"/> Ind. Electricité, Electronique	<input type="checkbox"/> Industrie Pharmaceutique
<input type="checkbox"/> Ind. Automobile	<input type="checkbox"/> Ind Chimie et Parachimie	<input type="checkbox"/> Ind. Agroalimentaire
<input type="checkbox"/> Ind. Aéronautique	<input type="checkbox"/> Ind. Mat.de Construction	<input type="checkbox"/> Autre industrie (à préciser) :
<input type="checkbox"/> Activités liées à l'industrie (à préciser) :		

Langues maîtrisées (niveau de 1 = Fort à 4=Faible)

Langue	Ecrit	Parlé
Arabe		
Français		
Anglais		
Autres.....		

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Signature Intervenant

Signature et cachet Dirigeant